

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES REVENUS REQUIS

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES REVENUS REQUIS | 5 |
| 2. AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS | 6 |
| 3. AUTRES INFORMATIONS ET RÉFÉRENCES..... | 8 |

1 Le présent document donne les grandes lignes de la base d'établissement des revenus
2 requis et présente les ajustements organisationnels récents. On y retrouve également
3 les informations et références pertinentes concernant le processus budgétaire et la
4 structure du Distributeur.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES REVENUS REQUIS

5 Bien que la préparation du dossier tarifaire s'appuie sur le processus budgétaire pour
6 déterminer les données projetées servant à l'établissement des revenus requis de
7 l'année témoin, il est important de souligner qu'elles ne correspondent pas
8 nécessairement aux données budgétaires finales du Distributeur. En effet, les impératifs
9 du calendrier réglementaire font en sorte que le dossier tarifaire doit être déposé avant
10 l'approbation finale du plan d'affaires du Distributeur. Conséquemment, les données
11 utilisées au dossier correspondent aux meilleures données disponibles au moment de la
12 préparation de la preuve.

13 Les données relatives à l'année témoin 2014 sont entièrement projetées, à partir des
14 données réelles et prévisionnelles de l'année 2013. Elles prennent en compte les
15 orientations et les faits nouveaux connus au moment d'établir ces projections.

16 L'établissement des données de l'année de base a pour point de départ le budget 2013.
17 Ces données sont révisées en tenant compte des données réelles des quatre premiers
18 mois de l'année, de même que les faits nouveaux ou les changements qui peuvent
19 influencer sur les prévisions de l'année.

20 Les données de l'année historique reflètent, pour leur part, les données réelles de l'état
21 des résultats réglementés du Distributeur pour l'année 2012, telles que présentées dans
22 son Rapport annuel 2012 déposé à la Régie.

23 Par ailleurs, le Distributeur souligne que, pour l'ensemble des tableaux au soutien de la
24 preuve, les totaux sont calculés à partir de données non arrondies.

2. AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS

1 Hydro-Québec a procédé au début de l'année 2013 à deux ajustements à sa structure
2 organisationnelle qui ont touché le Distributeur :

- 3 • la direction – Ressources humaines d'Hydro-Québec Distribution relève
4 dorénavant de la vice-présidence – Ressources humaines d'Hydro-Québec ;
- 5 • l'unité – Propriété immobilière relève dorénavant de la direction principale –
6 Centre de services partagés du groupe – Équipement et services partagés
7 d'Hydro-Québec.

8 Ces changements permettront à l'entreprise d'avoir une vision globale et intégrée de ces
9 domaines d'activités.

10 Les données de l'année de base 2013 et de l'année témoin 2014 de la présente
11 demande tarifaire reflètent l'ensemble des changements effectués en 2013. Cependant,
12 les données reconnues par la Régie pour 2013¹ n'intègrent aucun de ces changements,
13 puisque ceux-ci n'étaient pas connus au moment du dépôt du dossier R-3814-2012. Par
14 conséquent, le Distributeur présente au tableau 1, à titre d'information, les
15 reclassements requis aux données reconnues pour 2013 afin de les rendre comparables
16 aux autres données.

¹ Décision D-2013-2012.

TABLEAU 1
IMPACT SUR LES DONNÉES RECONNUES POUR 2013
DES AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS DE 2013

| Impacts des ajustements organisationnels (M\$) | Ressources humaines | Propriété immobilière | Total |
|--|---------------------|-----------------------|--------------|
| Réduction des charges occasionnée par le transfert de ces activités | (4,2) | (2,2) | (6,4) |
| Charges brutes directes | (3,6) | (1,7) | (5,3) |
| <i>Masse salariale</i> | (3,5) | (1,6) | (5,1) |
| <i>Autres charges directes</i> | (0,1) | (0,1) | (0,2) |
| <i>Dépenses de personnel et indemnités</i> | | | |
| <i>Services externes</i> | | | |
| <i>Services professionnels</i> | | | |
| <i>Autres</i> | | (0,1) | (0,1) |
| <i>Stock, achats, locations et autres</i> | | | |
| <i>Autres</i> | (0,1) | | (0,1) |
| Charges de services partagés | (0,6) | (0,5) | (1,1) |
| Nouveaux services facturés au Distributeur à la suite du transfert de ces activités | 4,2 | 2,2 | 6,4 |
| Impact net sur les revenus requis | - | - | - |
| ETC (Équivalent temps complet) | (22) | (20) | (42) |

1 De plus, Hydro-Québec procède actuellement à l'optimisation des tâches réalisées par
2 le personnel administratif. Dans ce contexte, bon nombre des tâches administratives
3 liées aux activités transactionnelles des fonctions corporatives, actuellement effectuées
4 chez le Distributeur (Ressources humaines, Comptabilité et contrôle et Services
5 partagés), seront transférées aux unités fonctionnelles corporatives d'Hydro-Québec.
6 Les données de l'année témoin 2014 de la présente demande tarifaire reflètent ces
7 changements.

8 Tous ces transferts n'ont globalement aucun impact sur les revenus requis du
9 Distributeur pour les années considérées dans le dossier tarifaire, puisqu'une diminution
10 de la masse salariale et des autres coûts afférents est compensée par une
11 augmentation équivalente des charges de services partagés facturées.

3. AUTRES INFORMATIONS ET RÉFÉRENCES

- 1 Cette section présente une liste de renseignements pertinents concernant le processus
- 2 budgétaire, la structure du Distributeur et la base d'établissement des revenus requis.

TABLEAU 2
AUTRES RENSEIGNEMENTS

| PRINCIPE | RÉFÉRENCE | COMMENTAIRES |
|---|---|--|
| Processus de planification opérationnelle | <ul style="list-style-type: none"> • Pièce HQD-1, document 2.2 du dossier R-3677-2008. | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification depuis le dossier tarifaire R-3677-2008. • Processus budgétaire encadré de façon corporative. • Plan d'affaires soumis au PDG de la société annuellement. • Objectifs du Distributeur approuvés par le conseil d'administration annuellement. |
| Ajustement à la structure du Distributeur | <ul style="list-style-type: none"> • Pièce HQD-11, document 1 du Rapport annuel 2012 du Distributeur pour les organigrammes. | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement ayant un impact sur les revenus requis totaux du Distributeur depuis le dernier dossier tarifaire. |
| Séparation des activités réglementées et non réglementées | <ul style="list-style-type: none"> • Pièce HQD-1, document 2.2 du dossier R-3677-2008. | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification depuis le dossier tarifaire R-3677-2008. • Activités non réglementées à toutes fins pratiques inexistantes. • Données répertoriées distinctement dans le système comptable. |
| Partage des ressources | <ul style="list-style-type: none"> • Pièce HQD-1, document 2.2 du dossier R-3677-2008. | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification depuis le dossier tarifaire R-3677-2008. • Charges et revenus découlant d'activités réalisées pour des tiers ou d'autres divisions d'Hydro-Québec intégrés aux revenus requis. |
| Conciliation des données réelles statutaires et réglementaires 2012 du Distributeur et des données auditées du rapport annuel 2012 d'Hydro-Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Pièce HQD-2, document 1 et 2.1 du Rapport annuel 2012 du Distributeur. | |